

Déploiement de la 4^e génération (4G) de téléphonie mobile : des interférences possibles avec la TNT

L'utilisation d'**internet en mobilité**, par le biais d'un smartphone ou d'une tablette, s'est considérablement développée ces dernières années. En France, on compte désormais **31,6 millions de personnes** surfant sur la toile grâce à ces appareils, soit plus de 7 millions d'utilisateurs supplémentaires en un an (étude Médiamétrie- juin 2015). Cette croissance se traduit par une multiplication conséquente du trafic sur les réseaux mobiles qui menace, à terme, de les saturer.

Qu'est-ce que la 4G ?

La 4G, nouvelle technologie de téléphonie mobile, offre un **accès fluide à internet en mobilité**, grâce à des débits beaucoup plus importants. Elle apporte des **capacités supplémentaires** qui vont rapidement devenir nécessaires pour continuer à bénéficier des services de l'internet mobile et développer de nouveaux usages.

Le très haut débit mobile permet par exemple de bénéficier partout :

- de téléchargements ultra rapides,
- d'une navigation internet plus fluide et sans délai,
- de nouveaux services en mobilité tels que le visionnage de vidéo en haute définition, la vidéoconférence ou encore la connexion d'objets pour une commande à distance depuis un terminal mobile,
- des jeux en réseau avec des temps de réponse très courts...

Cette technologie représente donc un changement important pour l'univers de la téléphonie mobile. Le gain de temps et la facilité à communiquer qu'elle procure entraîne des répercussions sur la vie quotidienne des gens.

Le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT

En France, les services de très haut débit mobile peuvent se déployer dans trois bandes de fréquences : celle des 800 MHz, celle des 1800 MHz et celle des 2,6 GHz.

L'**Agence nationale des fréquences (ANFR)**, établissement public de l'Etat, délivre des **autorisations** dans ces bandes aux opérateurs de téléphonie mobile pour déployer des antennes 4G.